

**Conférence générale****Dix-septième session**Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2017

Point 13 de l'ordre du jour

Cadre de programmation à moyen terme 2018-2021**Cadre de programmation à moyen terme 2018-2021
Proposition relative au renforcement des connaissances et des
institutions****Note du Secrétariat**

Le présent document a été établi en application de la décision IDB.45/Dec.12 du Conseil du développement industriel, qui porte sur le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 de l'ONUDI. Par cette décision, la Conférence générale "accueille favorablement la proposition visant à faire du "renforcement des connaissances et des institutions" une nouvelle priorité stratégique, et prie le Directeur général de [lui] fournir, [à sa dix-septième session,] davantage d'informations sur la façon dont cette priorité sera liée aux priorités stratégiques existantes et les enrichira." Le présent document livre les informations demandées.

I. Contexte

1. Le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021, qui figure dans le document IDB.45/8/Add.2, donne des orientations stratégiques sur les activités de programmation que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sera amenée à exécuter au cours des quatre prochaines années pour s'acquitter de son mandat, lequel consiste à aider les pays à parvenir à un développement industriel inclusif et durable. À cette fin, le cadre de programmation prend en compte tous les niveaux du cadre intégré de résultats et de performance de l'Organisation – de la gestion des opérations internes aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (voir figure 1).

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

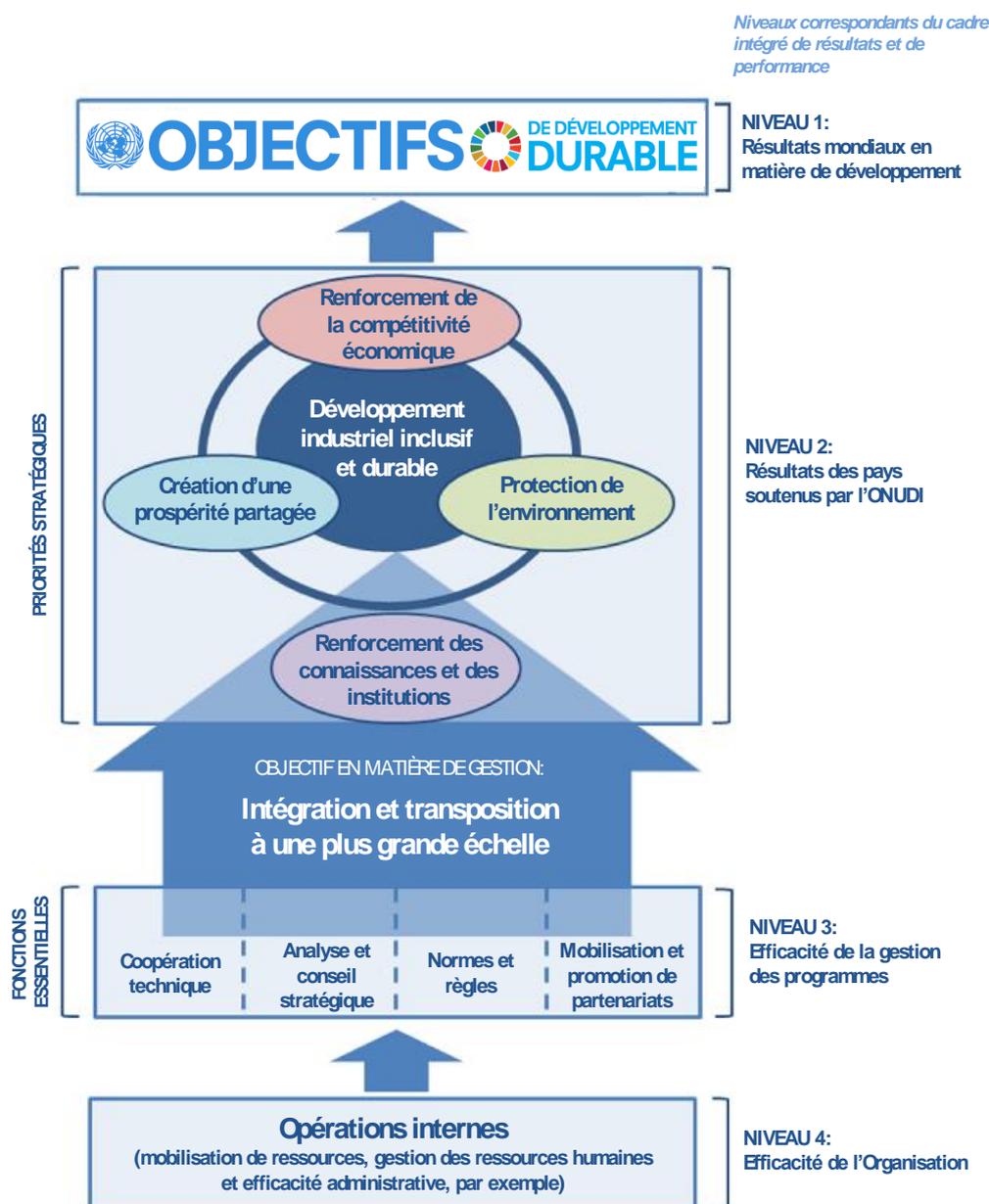


2. Le cadre de programmation à moyen terme décrit les quatre fonctions essentielles de l'ONUDI: i) la fonction de coopération technique, ii) la fonction d'analyse et de recherche et les services de conseil stratégique, iii) la fonction normative et les activités de mise en conformité avec des critères de qualité et d'autres règles, et iv) la fonction de mobilisation et de promotion de partenariats. Ces fonctions s'articulent autour de quatre priorités stratégiques qui correspondent au niveau des résultats: i) la création d'une prospérité partagée, ii) le renforcement de la compétitivité économique, iii) la protection de l'environnement, et iv) le renforcement des connaissances et des institutions. Le cadre de programmation prend en compte le mandat de l'ONUDI en définissant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme l'objectif global de développement vers lequel doivent tendre les activités de l'Organisation. Il vise également une amélioration de la gestion des opérations internes (mobilisation de ressources, gestion des ressources humaines et efficacité administrative), essentielle pour permettre à l'Organisation d'exécuter ses activités avec succès.

3. Le cadre de programmation à moyen terme est sous-tendu par un double objectif: l'intégration et la transposition à une plus grande échelle. Cela signifie qu'au cours des quatre prochaines années, l'ONUDI entend intégrer encore davantage ses quatre fonctions essentielles et ses priorités stratégiques, et transposer ses programmes à une plus grande échelle afin que son action contribue de manière proportionnelle au développement. Le cadre de programmation met en évidence l'attachement de l'Organisation aux principes de transparence et de responsabilité en établissant une correspondance directe avec chacun des niveaux de son cadre intégré de résultats et de performance. Ce cadre intégré est, en effet, un outil de suivi qui permet d'évaluer, sur le plan quantitatif, les résultats de l'action menée par l'ONUDI aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que sa performance organisationnelle.

4. Le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021 a été présenté au Conseil du développement industriel à sa quarante-cinquième session, en juin 2017. Le Conseil en a pris note et s'est félicité des objectifs qui le sous-tendaient: la transposition à une plus grande échelle de l'action en faveur du développement et l'intégration accrue des fonctions essentielles et des priorités stratégiques de l'ONUDI. Il a également salué la proposition visant à faire du renforcement des connaissances et des institutions une nouvelle priorité stratégique, et prié "le Directeur général de fournir à la Conférence générale, [à sa dix-septième session,] davantage d'informations sur la façon dont cette priorité sera[it] liée aux priorités stratégiques existantes et les enrichira[it]" (décision IDB.45/Dec.12). Le présent document donne suite à cette demande.

Figure 1
Le cadre de programmation, de gestion et de résultats de l'ONUDI



II. Nouvelle priorité stratégique: qu'entend-on par "renforcement des connaissances et des institutions"?

5. Comme on l'a dit plus haut, le cadre de programmation à moyen terme décrit les quatre priorités stratégiques de l'ONUDI. Trois d'entre elles restent inchangées par rapport au précédent cadre de programmation. Elles correspondent aux trois dimensions du développement durable (les dimensions économique, sociale et environnementale) appliquées au mandat de l'ONUDI (un développement industriel inclusif et durable): i) la création d'une prospérité partagée, ii) le renforcement de la compétitivité économique et iii) la protection de l'environnement. La quatrième priorité stratégique, nouveauté du cadre de programmation 2018-2021, est le renforcement des connaissances et des institutions. Elle se distingue des trois autres en ce qu'elle renvoie à un résultat plus qu'à un axe thématique.

6. Le renforcement des connaissances et des institutions est un résultat de première importance qui est placé au-dessus des autres résultats prioritaires car il est considéré

comme essentiel à la réalisation du double objectif énoncé dans le cadre de programmation en matière de gestion: l'intégration et la transposition à une plus grande échelle. Il décrit l'orientation stratégique de l'Organisation, qui entend compléter les activités qu'elle mène déjà en s'attachant davantage à renforcer la base de connaissances nécessaire à un développement industriel inclusif et durable, au niveau des projets et des programmes et à l'échelle nationale et internationale, ainsi que la capacité institutionnelle nécessaire sur les plans technique, politique et normatif. Cette nouvelle priorité stratégique devrait donc contribuer à améliorer l'intégration des fonctions de l'ONUDI et l'efficacité de ses opérations.

7. Contrairement aux autres priorités stratégiques, le renforcement des connaissances et des institutions ne se rapporte pas à un domaine d'activité. En effet, il correspond pour une large part à des activités que l'Organisation mène déjà, dans une certaine mesure, et qui relèvent d'autres priorités stratégiques, de certains domaines transversaux ou de ses travaux analytiques et statistiques. Toutefois, en conférant à ces activités une importance accrue dans son cadre de programmation 2018-2021, l'ONUDI signifie son intention de privilégier ces activités et leurs résultats sur le plan du développement et de mieux aider les pays à parvenir à un développement industriel inclusif et durable et à réaliser les objectifs de développement durable. Ces activités sont, par exemple, celles qu'exige la phase d'évaluation des grands projets et programmes, notamment le Programme de partenariat entre pays: une analyse du développement industriel inclusif et durable par pays et par secteur, un travail de coordination, un appui institutionnel et, si nécessaire, des services de renforcement des capacités. La nouvelle priorité stratégique correspond également aux volets des projets de coopération technique de l'ONUDI consacrés aux connaissances techniques et à la stratégie, qui recèlent des informations importantes qu'il s'agit d'extraire et de distiller en vue d'élaborer des recommandations pratiques ou, à une plus grande échelle, des programmes institutionnels de renforcement des capacités. Toutes ces activités ne pourraient être menées de manière systématique sans l'adoption de cette nouvelle priorité stratégique. En ce sens, le renforcement des connaissances et des institutions devrait permettre d'améliorer la manière dont l'ONUDI gère ses projets et les activités qui s'y rapportent, le but étant de les intégrer davantage et de les transposer à une plus grande échelle.

8. Par ailleurs, le renforcement des connaissances et des institutions met au premier plan toute une gamme d'activités d'enrichissement des connaissances et d'appui aux institutions qui ne relèvent à proprement parler d'aucune des trois autres priorités stratégiques du cadre de programmation à moyen terme, mais qui sont essentielles à la réalisation d'un développement industriel inclusif et durable et permettent à l'Organisation d'assumer le rôle accru que lui confère l'environnement en pleine évolution qui est celui du développement. Ces activités vont des projets de coopération technique aux programmes régionaux, en passant par les activités de recherche, les travaux analytiques et les initiatives de coordination interinstitutions ou multipartites. Il s'agit notamment des nouvelles activités que le Programme 2030 impose à l'Organisation: activités statistiques découlant de son rôle de dépositaire de six des cibles de développement durable; contribution aux mécanismes de suivi et d'examen des objectifs de développement durable; appui institutionnel accru à des États Membres qui prennent progressivement en main leurs stratégies de développement durable; travaux d'analyse nécessaires, face à la complexité du cadre des objectifs de développement durable, pour limiter les corrélations négatives et favoriser les complémentarités entre les activités, les politiques et les investissements consacrés à la réalisation de ces objectifs dans le cadre de la coopération au service du développement.

9. La nouvelle priorité stratégique contribue donc à la fois à renforcer et à compléter les autres priorités stratégiques, dites "thématiques". Elle permet à l'Organisation de tirer de meilleurs résultats de ses opérations et de mieux intégrer les activités relevant de ses différentes fonctions. Plus précisément, renforcer les connaissances et les institutions signifie, entre autres:

a) Enrichir la base des connaissances techniques, stratégiques et normatives utiles en vue d'un développement industriel inclusif et durable, notamment en prélevant

dans les projets et programmes de coopération technique des données, des connaissances et des recommandations pratiques sur le sujet;

b) Renforcer la capacité d'analyse, d'étude statistique et de communication sur les questions liées au développement industriel inclusif et durable, y compris dans le cadre des mécanismes de suivi et d'examen des objectifs de développement durable, aux niveaux mondial, régional et national;

c) Faciliter la concertation sur les questions relatives à la promotion d'un développement industriel inclusif et durable, en particulier, mais pas exclusivement, dans les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire;

d) Amener l'Organisation à se consacrer plus activement aux travaux techniques et analytiques exigés, pour chaque secteur, dans la phase d'évaluation des programmes de pays à grande échelle, notamment le Programme de partenariat entre pays;

e) Renforcer la capacité institutionnelle dont disposent les États membres de l'ONUDI pour parvenir à un développement industriel inclusif et durable, en facilitant l'intégration de tous les services fournis par l'Organisation, toutes fonctions et tous domaines d'activité confondus, afin d'obtenir des résultats durables en matière de développement.

III. Incidences budgétaires de la nouvelle priorité stratégique

10. Contrairement à la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021, qui "exigera la mise à disposition de ressources suffisantes des budgets ordinaire et opérationnel, et de contributions volontaires" (IDB.45/8/Add.2), la mise en œuvre des activités découlant de la nouvelle priorité stratégique n'aura aucune incidence sur le budget ordinaire approuvé. Les ressources prévues dans le programme et les budgets pour 2018-2019 (IDB.45/5) doivent permettre d'exécuter les activités découlant des quatre priorités stratégiques. En effet, la nouvelle priorité est censée améliorer la façon dont l'ONUDI travaille, et non élargir son champ d'activité ou alourdir son programme de travail.

11. Avant de mettre en œuvre les activités découlant de la nouvelle priorité stratégique, l'Organisation rectifiera les projets au stade de la conception, coordonnera les programmes et analysera les travaux réalisés dans le cadre des autres volets du programme, sans modifier l'allocation budgétaire approuvée. Si des ressources supplémentaires sont nécessaires pour financer des activités qui n'ont pas été prévues dans le budget, il sera fait appel à des contributions volontaires ou à d'autres ressources disponibles le moment venu.

IV. Incidences de la nouvelle priorité stratégique sur le suivi des résultats

12. L'adoption de cette nouvelle priorité stratégique, comme d'autres changements introduits par le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021, nécessitera la mise à jour de certains éléments du cadre intégré de résultats et de performance. Si la structure globale – à quatre niveaux – du cadre intégré reste la même, de nouveaux indicateurs sont actuellement élaborés pour prendre en compte ces nouveautés. Une équipe de travail spécialement constituée s'y consacre. Le Secrétariat rendra compte en temps voulu de l'état d'avancement de ses travaux.

V. Mesure à prendre par la Conférence

13. La Conférence est invitée à prendre note des informations contenues dans le présent document.